

Instruction leaflet for safety eyewear according to EN166:2001, EN167:2001, EN168:2001, EN169:2002, EN170:2002, EN172:2001, GS-ET29:2011

This safety eyewear satisfies the requirements of European Regulation (EU) 2016/425. The EU declaration of conformity is available for download from the product website of your local Hilti branch. Please use the link in the QR code on the product packaging. We recommend that this product be transported only in its original packaging. The model name or number is indicated on the label or on the safety eyewear itself. Store in the original packaging in a dark, dry location and where the product will not be subjected to mechanical loads, at a temperature not exceeding 40°C and at <70% air humidity. If stored correctly, the product has a shelf life of six years from the date of manufacture. The date of manufacture is indicated in clock format (the arrow accompanying the last two digits of the year points toward the month of manufacture) or by a factory symbol plus monthly/year on the safety eyewear and its packaging.

The recommended service life is a maximum of two years from first use, depending on the intensity of use, frequency of use and wear caused by external factors; the date of first use should be recorded. Before each use, check the safety eyewear for damage and ensure that it still fits properly. The safety eyewear only provides protection for the area that it covers. If necessary, you may need to wear sealed safety goggles or a face shield. Do not continue to use scratched or damaged safety eyewear. We recommend cleaning the safety eyewear regularly using cleaning fluid, or by rinsing under running water (do not clean while dry). Clean the safety eyewear immediately if it comes into contact with chemicals. When using commercially available disinfectants on the safety eyewear, we recommend that the product is only sprayed or wiped down with such agents; the safety eyewear should not be submerged in

disinfectants. Persons with sensitive skin may suffer an allergic reaction upon contact with certain materials. If the safety eyewear is worn over prescription glasses, the safety eyewear can exert mechanical force on the glasses and the wearer, which may present a risk to the wearer or cause damage to the glasses. If mechanical protection is required at extreme temperatures (-5°C - +55°C), the safety eyewear used must be labelled with the additional T certification marker. If this marker is not present, the safety eyewear is only suitable for protecting the wearer against high-speed particles at room temperature. If the lenses and the frame do not bear the same code (S, F, B, A), the glasses should only be used in environments corresponding to the lower category. The safety eyewear may catch fire if brought into direct contact with open flames or hot surfaces.

To protect against optical radiation, protection filters that are appropriate for the application must be used. These filters are labelled with a prefix (to indicate the protection rating for each type of radiation) followed by an indication of the level of protection provided (transmittance). -EN169:2002 (welding protection filter without prefix - level of protection only) -EN170:2002 (UV protection filter, prefix 2/3) -EN172:2001 (sun protection filter, prefix 5/6)

Recommendations on the use of various filter categories can be found in the relevant standards. There are also some application areas in which the wearer will require protection against mechanical, chemical, thermal or electrical hazards. To ensure that the correct safety eyewear is selected, always consult the health and safety manager and perform a risk assessment. Filters with a transmittance of <75% are not suitable for use at dusk or during the night. Only filters with signal light detection (additional code C or in accordance with EN172:2001) are suitable for use in traffic. The safety eyewear accompanying these instructions is not suitable for use as a laser protection filter.

A Marking on frame

- ① Identification of the manufacturer
- ② Number of the EN standard
- ③ Field(s) of use
- ④ Symbol for resistance to high-speed particles
- ⑤ Certification mark

B Marking on lens

- ⑥ Scale numbers (filters only)
- ⑦ Identification of the manufacturer
- ⑧ Optical class
- ⑨ Symbol for mechanical strength
- ⑩ Symbol for non-adherence of molten metal and resistance to penetration of hot solids
- ⑪ Symbol for resistance to surface damage by fine particles
- ⑫ Symbol for resistance to fogging
- ⑬ Certification mark

de	it
③ Benennung	① Simbolo sulla lente
5 Gas & Feinstaub	⑪ Simbolo per la resistenza delle superfici ai danni causati da piccole particelle
8 Störlichtbogen	⑫ Simbolo per la resistenza all'appareggio
9 Schmelzmetall & Metallspritzer & Durchdringen heißer Festkörper heiße Festkörper	⑬ Simbolo di certificazione

Mode d'emploi des dispositifs de protection oculaire d'après les normes NF EN 166:2001, NF EN 167:2001, NF EN 168:2001, NF EN 169:2002, NF EN 170:2002, NF EN 172:2001 et GS-ET29:2011

Le dispositif de protection oculaire satisfait aux exigences de la directive européenne (UE) 2016/425. La déclaration de conformité UE est disponible au téléchargement sur la page Produits de votre filiale locale Hilti. Veuillez utiliser le lien dans le code QR qui se trouve sur l'emballage du produit. Il est recommandé de transporter uniquement le dispositif dans l'emballage d'origine. Le nom ou le numéro de modèle se trouve sur l'étiquette ou le dispositif de protection oculaire. Il est recommandé de stocker ledit dispositif dans son emballage d'origine, à une température inférieure à 40 °C et une humidité de l'air inférieure à 70 %, à l'abri de la lumière, au sec et sans contraintes mécaniques. En cas de stockage dans les conditions appropriées, la durée vise du dispositif de protection oculaire est de six (6) ans à compter de la date de fabrication. Celle-ci est indiquée au format date/heure (une flèche accompagnée des deux derniers chiffres de l'année pointe vers le mois de fabrication) ou par le numéro de modèle (S, F, B, A). Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6) Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant, il convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le dispositif de protection oculaire. Seul la désinfection par vaporisation et essuyage au moyen de désinfectants usuels est recommandée, et pas le bain. En cas de contact cutané avec certains composants,

les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Lorsque le dispositif de protection oculaire est porté par-dessus des lunettes correctrices, des effets mécaniques peuvent être transmis à celles-ci et aux personnes qui les portent et présenter ainsi un risque, voire endommager les lunettes correctrices. Si vous recherchez une protection mécanique compatible avec des températures extrêmes (-5 °C - +55 °C), il convient de tenir compte du marquage supplémentaire T. Sinon, le dispositif de protection oculaire ne doit être utilisé qu'à température ambiante pour protéger les yeux contre les particules à haute vitesse. Lorsque l'oculaire et la monture ne présentent pas le même marquage (S, F, B ou A), il convient d'afficher le dispositif de protection oculaire au domaine d'application le moins strict. En cas de contact direct avec une flamme nue ou des surfaces chaudes, le dispositif de protection oculaire peut prendre feu.

Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6)

Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant,

il

convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le dispositif de protection oculaire. Seul la désinfection par vaporisation et essuyage au moyen de désinfectants usuels est recommandée, et pas le bain. En cas de contact cutané avec certains composants,

les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Lorsque le dispositif de protection oculaire est porté par-dessus des lunettes correctrices, des effets mécaniques peuvent être transmis à celles-ci et aux personnes qui les portent et présenter ainsi un risque, voire endommager les lunettes correctrices. Si vous recherchez une protection mécanique compatible avec des températures extrêmes (-5 °C - +55 °C), il convient de tenir compte du marquage supplémentaire T. Sinon, le dispositif de protection oculaire ne doit être utilisé qu'à température ambiante pour protéger les yeux contre les particules à haute vitesse. Lorsque l'oculaire et la monture ne présentent pas le même marquage (S, F, B ou A), il convient d'afficher le dispositif de protection oculaire au domaine d'application le moins strict. En cas de contact direct avec une flamme nue ou des surfaces chaudes, le dispositif de protection oculaire peut prendre feu.

Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6)

Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant,

il

convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le dispositif de protection oculaire. Seul la désinfection par vaporisation et essuyage au moyen de désinfectants usuels est recommandée, et pas le bain. En cas de contact cutané avec certains composants,

les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Lorsque le dispositif de protection oculaire est porté par-dessus des lunettes correctrices, des effets mécaniques peuvent être transmis à celles-ci et aux personnes qui les portent et présenter ainsi un risque, voire endommager les lunettes correctrices. Si vous recherchez une protection mécanique compatible avec des températures extrêmes (-5 °C - +55 °C), il convient de tenir compte du marquage supplémentaire T. Sinon, le dispositif de protection oculaire ne doit être utilisé qu'à température ambiante pour protéger les yeux contre les particules à haute vitesse. Lorsque l'oculaire et la monture ne présentent pas le même marquage (S, F, B ou A), il convient d'afficher le dispositif de protection oculaire au domaine d'application le moins strict. En cas de contact direct avec une flamme nue ou des surfaces chaudes, le dispositif de protection oculaire peut prendre feu.

Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6)

Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant,

il

convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le dispositif de protection oculaire. Seul la désinfection par vaporisation et essuyage au moyen de désinfectants usuels est recommandée, et pas le bain. En cas de contact cutané avec certains composants,

les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Lorsque le dispositif de protection oculaire est porté par-dessus des lunettes correctrices, des effets mécaniques peuvent être transmis à celles-ci et aux personnes qui les portent et présenter ainsi un risque, voire endommager les lunettes correctrices. Si vous recherchez une protection mécanique compatible avec des températures extrêmes (-5 °C - +55 °C), il convient de tenir compte du marquage supplémentaire T. Sinon, le dispositif de protection oculaire ne doit être utilisé qu'à température ambiante pour protéger les yeux contre les particules à haute vitesse. Lorsque l'oculaire et la monture ne présentent pas le même marquage (S, F, B ou A), il convient d'afficher le dispositif de protection oculaire au domaine d'application le moins strict. En cas de contact direct avec une flamme nue ou des surfaces chaudes, le dispositif de protection oculaire peut prendre feu.

Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6)

Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant,

il

convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le dispositif de protection oculaire. Seul la désinfection par vaporisation et essuyage au moyen de désinfectants usuels est recommandée, et pas le bain. En cas de contact cutané avec certains composants,

les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Lorsque le dispositif de protection oculaire est porté par-dessus des lunettes correctrices, des effets mécaniques peuvent être transmis à celles-ci et aux personnes qui les portent et présenter ainsi un risque, voire endommager les lunettes correctrices. Si vous recherchez une protection mécanique compatible avec des températures extrêmes (-5 °C - +55 °C), il convient de tenir compte du marquage supplémentaire T. Sinon, le dispositif de protection oculaire ne doit être utilisé qu'à température ambiante pour protéger les yeux contre les particules à haute vitesse. Lorsque l'oculaire et la monture ne présentent pas le même marquage (S, F, B ou A), il convient d'afficher le dispositif de protection oculaire au domaine d'application le moins strict. En cas de contact direct avec une flamme nue ou des surfaces chaudes, le dispositif de protection oculaire peut prendre feu.

Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6)

Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant,

il

convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le dispositif de protection oculaire. Seul la désinfection par vaporisation et essuyage au moyen de désinfectants usuels est recommandée, et pas le bain. En cas de contact cutané avec certains composants,

les personnes sensibles peuvent présenter des réactions allergiques. Lorsque le dispositif de protection oculaire est porté par-dessus des lunettes correctrices, des effets mécaniques peuvent être transmis à celles-ci et aux personnes qui les portent et présenter ainsi un risque, voire endommager les lunettes correctrices. Si vous recherchez une protection mécanique compatible avec des températures extrêmes (-5 °C - +55 °C), il convient de tenir compte du marquage supplémentaire T. Sinon, le dispositif de protection oculaire ne doit être utilisé qu'à température ambiante pour protéger les yeux contre les particules à haute vitesse. Lorsque l'oculaire et la monture ne présentent pas le même marquage (S, F, B ou A), il convient d'afficher le dispositif de protection oculaire au domaine d'application le moins strict. En cas de contact direct avec une flamme nue ou des surfaces chaudes, le dispositif de protection oculaire peut prendre feu.

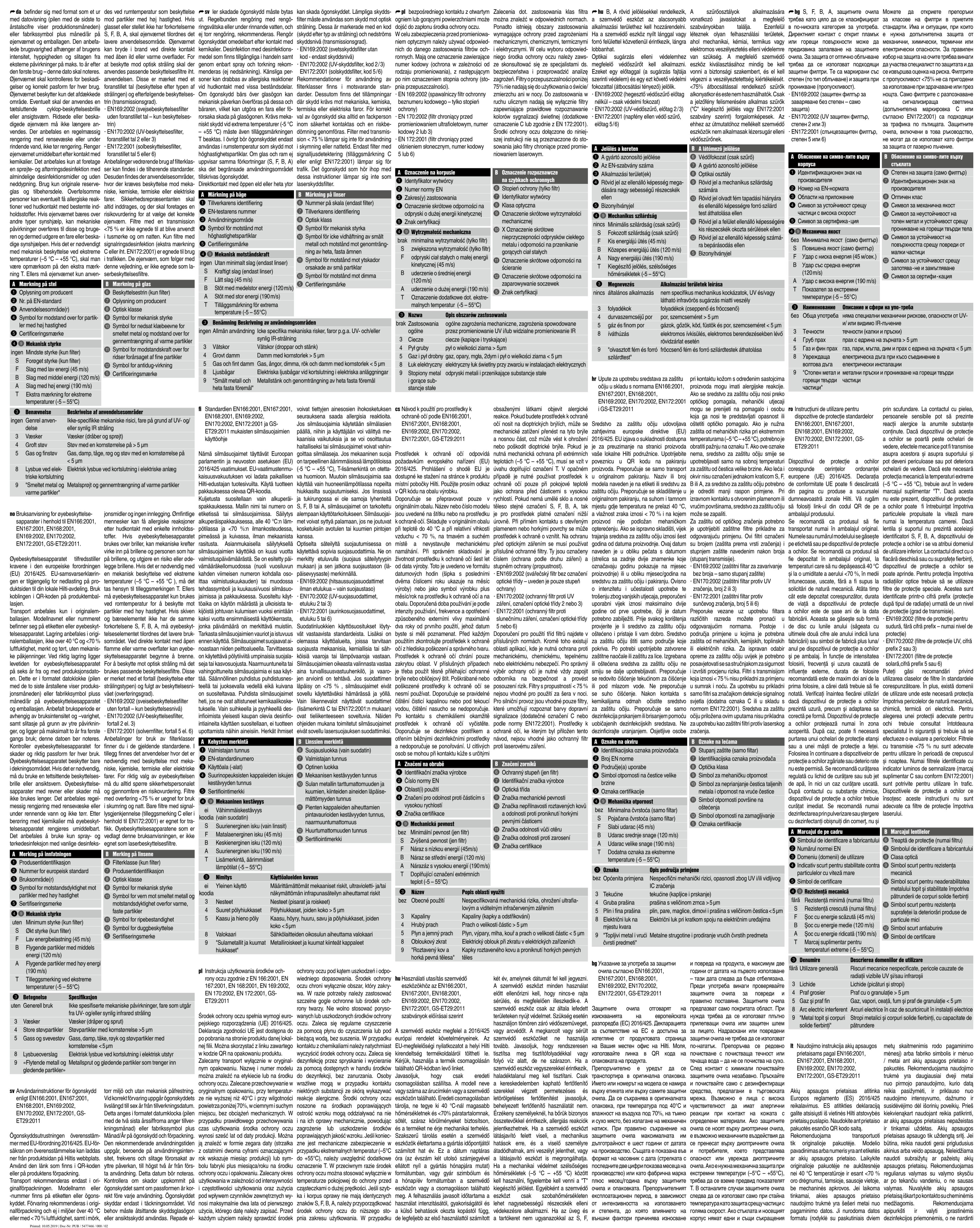
Pour protéger contre le rayonnement optique, il convient d'utiliser des filtres de protection adaptés à l'application. Ceux-ci sont marqués d'un premier chiffre (protection selon le type de rayonnement) suivi d'un autre chiffre indiquant le degré de protection (coefficient de transmission). -NF EN 169:2002 (filtrer de protection pour sourcils sans premier chiffre – uniquement le degré de protection)

-NF EN 170:2002 (filtre de protection contre les UV, premier chiffre 2 ou 3) -NF EN 172:2001 (filtre de protection solaire, premier chiffre 5 ou 6)

Les recommandations relatives à l'utilisation de classes de filtres peuvent être obtenues dans les normes correspondantes. Par ailleurs, certains domaines d'application nécessitent une protection contre les risques mécaniques, chimiques, thermiques ou électriques. Afin de sélectionner le dispositif de protection oculaire adapté à chaque utilisation. Ledit dispositif de protection oculaire est uniquement efficace dans la zone de couverture. Le cas échéant,

il

convient d'utiliser des lunettes à coque étanches ou une protection du visage. Des dispositifs de protection oculaire rayés ou endommagés ne doivent en aucun cas être utilisés. Il est recommandé de procéder à un nettoyage régulier à l'aide du liquide nettoyant ou à l'eau courante, et pas à sec. Après un contact avec des produits chimiques, nettoyer immédiatement le disposit



This image displays several pages of technical documentation and product labels for Hilti products, specifically related to EN166:2001 and EN172:2001 standards. The documents include:

- EN166:2001, EN172:2001** compliance documents.
- Product Labels:**
 - Product label for a Hilti product, featuring a QR code and text in multiple languages (Arabic, English, etc.) detailing product features and usage instructions.
 - Product label for a Hilti product, featuring a QR code and text in multiple languages (Arabic, English, etc.) detailing product features and usage instructions.
- Technical Sheets:**
 - Technical sheet for a Hilti product, detailing its performance characteristics, dimensions, and usage conditions.
 - Technical sheet for a Hilti product, detailing its performance characteristics, dimensions, and usage conditions.
- Material Safety Data Sheets (MSDS):**
 - MSDS for a Hilti product, providing information on health, safety, and environmental aspects.
 - MSDS for a Hilti product, providing information on health, safety, and environmental aspects.
- Product Instructions:**
 - Instructions for a Hilti product, detailing assembly, operation, and maintenance procedures.
 - Instructions for a Hilti product, detailing assembly, operation, and maintenance procedures.
- Warranty and Support:**
 - Warranty card for a Hilti product, providing contact information for support and service.
 - Warranty card for a Hilti product, providing contact information for support and service.